

# Guide du Promoteur

*Une ville en expansion!  
Un univers de possibilités!*



*Service Urbanisme, Environnement  
et Développement Économique*

## Table des matières

---

<b>Un vaste territoire</b> .....	<b>4</b>
<b>Une Ville accueillante et divertissante</b> .....	<b>5</b>
<b>Que peut-on faire pour vous ?</b> .....	<b>6</b>
<b>Que trouve-t-on à Rivière-Rouge?</b> .....	<b>7</b>
<b>Que manque-t-il à Rivière-Rouge?</b> .....	<b>8</b>
<b>IMMOBILIER</b> .....	<b>9</b>
<b>Une ville en expansion</b> .....	<b>10</b>
<b>Vous avez un projet?</b> .....	<b>11</b>
<b>Un univers de possibilités</b> .....	<b>11</b>
<b>Cheminement d'un projet standard (MINEUR)</b> .....	<b>13</b>
<b>Cheminement d'un gros projet de développement (MAJEUR)</b> .....	<b>14</b>
<b>Règlement concernant les ententes sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures</b> .....	<b>15</b>
<b>Programme d'habitation abordable Québec</b> .....	<b>15</b>
<b>Incitatifs gouvernementaux</b> .....	<b>16</b>
<b>COMMERCE</b> .....	<b>17</b>
<b>Ouverture d'un nouveau commerce</b> .....	<b>18</b>
<b>Programme d'aide en revitalisation</b> .....	<b>19</b>
<b>Programme pour la croissance du tourisme – Québec</b> .....	<b>20</b>
<b>Fonds régions et ruralité – Volet Commerces de proximité</b> .....	<b>20</b>
<b>Appui au développement des secteurs stratégiques et des régions</b> .....	<b>21</b>
<b>Partenariats</b> .....	<b>22</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>25</b>

---

Ce guide constitue un document d'information et de référence pour les promoteurs qui désirent déposer un projet auprès de la Ville de Rivière-Rouge. Il représente un aide-mémoire pour tout entrepreneur désirent contribuer à l'essor de Rivière-Rouge et s'inscrit dans l'idée de permettre un accompagnement dans l'élaboration et la réalisation de projets de développement en partenariat avec les promoteurs. Il vise par la même occasion à transmettre le plus d'informations relativement aux processus d'approbations d'une demande en vue de l'acceptation du projet.

Il ne peut être interprété de manière à limiter de quelque façon que ce soit la portée d'une *Loi* ou d'un *Règlement* édicté et applicable au projet. Il n'a aucune valeur légale. En cas de conflit entre celui-ci et une disposition législative ou réglementaire, cette dernière prévaut.

Ce guide n'a pas pour effet de soustraire les promoteurs à leurs obligations de respecter toute loi et tout règlement applicable à la réalisation de leur projet et de s'assurer en tout temps de la conformité de celui-ci.

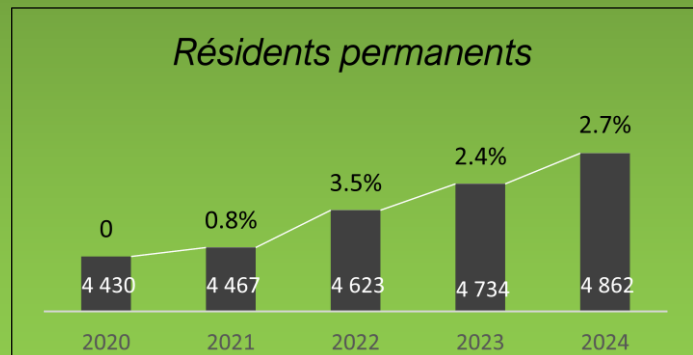
*Ce guide sera revu à chaque année, afin d'y bonifier et d'y mettre à jour les informations.*

# RIVIÈRE-ROUGE

Sous-centre régional de services de la MRC d'Antoine-Labelle

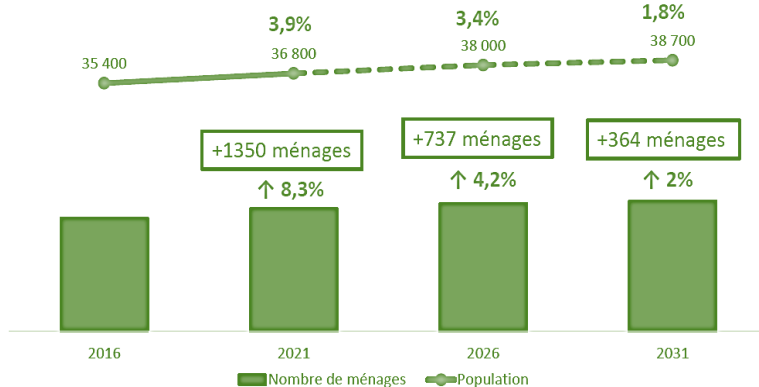


Plus de  
**432 nouveaux**  
*résidents permanents*  
en 5 ans



excluant les résidents saisonniers (villégiateurs et visiteurs)

HYPOTHÈSE DES BESOINS EN LOGEMENT, MRC ANTOINE-LABELLE



**75,8 M\$**

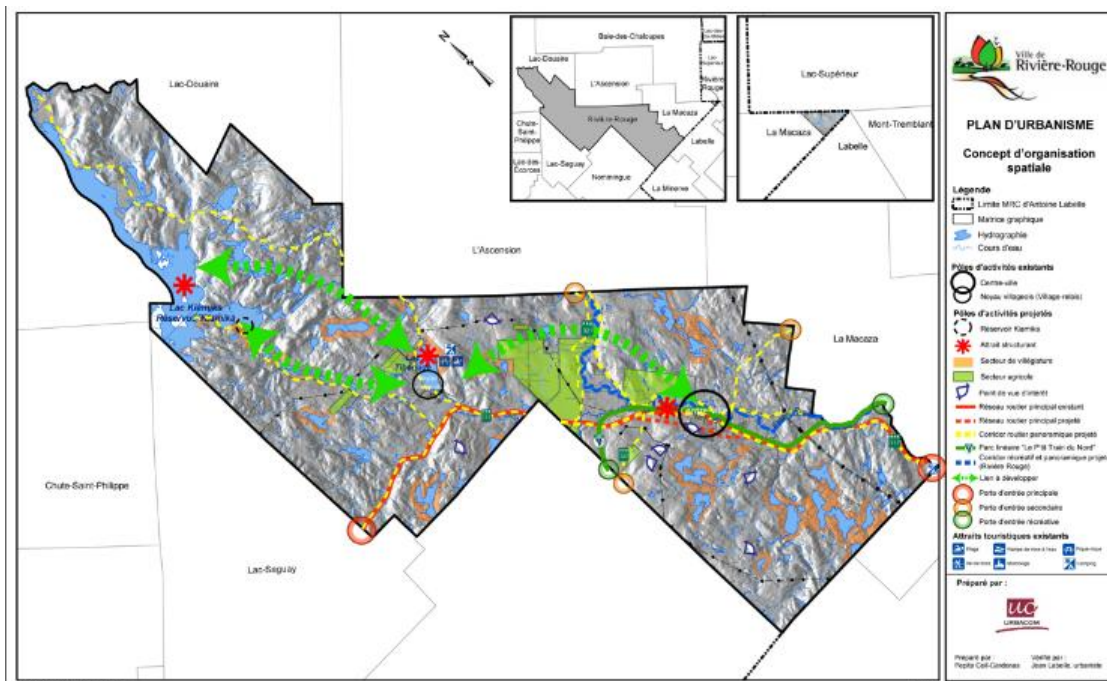
en demande de consommation

## Un vaste territoire

Le territoire de la Ville de Rivière-Rouge est de 499,64 km<sup>2</sup> soit, comparable au territoire de la Ville de Montréal, la Ville de Québec et la Ville de Gatineau! Une municipalité très étalée et peu densifiée.

- Densité de la population / population/km<sup>2</sup> = 9.25;
- Plus de 4300 propriétés (terrains construits et vacants);
- Plus de 200 km de chemins.

Située aux portes des Hautes-Laurentides, la Ville de Rivière-Rouge est au centre d'un carrefour routier qui relie l'Outaouais, l'Abitibi et les plus grands centres urbains du sud. La Ville de Rivière-Rouge propose une gamme de services à sa population et à ses visiteurs, tels que soins de santé, écoles, activités sportives, culturelles et commerciales.



*Rivière-Rouge est le sous-centre régional de services de la MRC d'Antoine-Labelle.*



## Une Ville accueillante et divertissante

Rivière-Rouge est composée principalement de *petites familles avec des enfants* (un accroissement projeté à 53% pour 2025) et de *jeunes retraités* souhaitant se rapprocher de la nature (un accroissement projeté à 33% pour 2025). Ce sont des citoyens accueillants et des paysages merveilleux qui vous attendent.

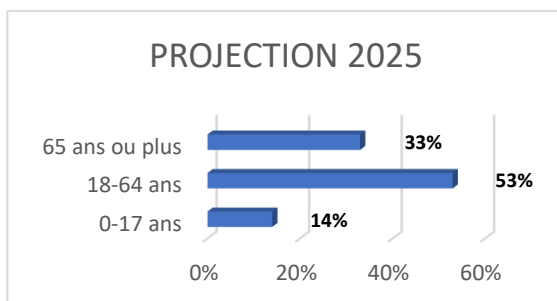
La proximité des lacs et de la rivière Rouge permet de combiner un environnement de vie agréable avec l'accès à de nombreux services. À coup sûr, le pôle récréotouristique du secteur de Sainte Véronique incluant le Parc régional du Réservoir-Kiamika est un atout plus qu'important pour la région et vous séduira.

### Pourquoi Rivière-Rouge?

Pour un projet de développement ou projet intégré, le Service urbanisme, environnement et développement économique de par son écoute et son ouverture fournit l'accompagnement nécessaire tout au long du projet tout en soutenant activement les initiatives visant à dynamiser notre économie locale. Dès la première rencontre, nous élaborerons avec vous les étapes à suivre afin de vous guider pour la réalisation de votre projet.



### Population de la MRC Antoine-Labelle selon le groupe d'âge



- Une population en augmentation ;
- Un accroissement projeté de la population pour le secteur de la Rouge de 2024 à 2031 à 0,4 % ;
- Une proportion de résidences secondaires en baisse, ce qui engendre une hausse de résidences permanentes.

*Vivre à Rivière-Rouge c'est un lien direct pour se connecter à la nature, pour y admirer les changements de saisons, pour y savourer les joies de la tranquillité et des grands espaces. C'est aussi l'endroit où on arrête de courir sans cesse après le temps.*

## Que peut-on faire pour vous ?

Pour de précieux conseils concernant l'ouverture d'un nouveau commerce ou l'élaboration d'un projet qui vous tient à cœur et afin qu'il puisse voir le jour, n'hésitez pas à communiquer avec nous, vous pourriez être surpris des avantages que cela pourrait vous procurer!

Pour toute rencontre, la prise d'un rendez-vous est souhaitable pour assurer la disponibilité commune soit en présentiel, soit en vidéoconférence.



Carine Lachapelle, directrice  
Urbanisme, environnement et développement économique  
819 275-2929, poste 422, [carine.lachapelle@riviere-rouge.ca](mailto:carine.lachapelle@riviere-rouge.ca)

Amélie Lessard, technicienne de projets  
819 275-2929, poste 428, [tech.projets@riviere-rouge.ca](mailto:tech.projets@riviere-rouge.ca)

Mélanie Gauthier, agente aux permis et certificats  
819 275-2929, poste 421, [urbanisme@riviere-rouge.ca](mailto:urbanisme@riviere-rouge.ca)

Vous trouverez une série de brochures, guides, feuillets et condensés normatifs pouvant répondre à plusieurs de vos questions, disponibles à la réception du Service ou sur le site Web de la Ville dans la section [Condensés des normes générales ou Dépliants informatifs](#)<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> [www.riviere-rouge.ca/Citoyen et affaires / \(Permis et environnement\) Réglementation d'urbanisme / Condensés des normes générales OU Dépliants informatifs](http://www.riviere-rouge.ca/Citoyen-et-affaires/(Permis-et-environnement)Réglementation-d'urbanisme/Condensés-des-normes-générales-OU-Dépliants-informatifs)

## Que trouve-t-on à Rivière-Rouge?

---

- 2 écoles primaires et 1 école secondaire (niveau de 1 à 3);
- 1 centre d'éducation des adultes;
- 1 aréna, des patinoires extérieures, des terrains de tennis, de balle, de pickleball...
- 1 hôpital (avec urgence 24 h) ;
- 2 résidences pour personnes âgées (Au Cœur d'Or et Villa Cartier).



- Plusieurs évènements sont présentés dans les rues et les parcs : Marché d'été, Rue de Noël, Festi-grill, et autres.



- Des attraites comme le Parc linéaire « Le p'tit train du nord », le Centre de plein air Les six cantons, le parc régional Kiamika, etc.



---

### LE PARC INDUSTRIEL DE LA ROUGE

Plusieurs entreprises sont déjà installées dans le Parc Industriel de la Rouge : Structures Bois Fortin, Modulable, les Murs Desrochers, la Coopérative forestière de la Petite Nation et le Complexe environnemental de la Rouge.



*Plus de 100 entreprises, entreprises touristiques, commerciales, de services, d'industries et de producteurs agricoles.*

## Que manque-t-il à Rivière-Rouge?

---

Fidéliser les entreprises sur notre territoire, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, encourager la création et le développement de jeunes entreprises et se positionner en tant que territoire d'innovation et pôle régional d'excellence de la ville durable, tels sont nos objectifs en matière de développement économique.

La Ville souhaite promouvoir la diversité industrielle, commerciale et résidentielle par l'établissement de nouvelles entreprises qui offrent des produits ou des services manquants. Par l'entremise d'un bilan commercial et d'un sondage, voici des exemples de produits ou de services manquants :

### Commerciale

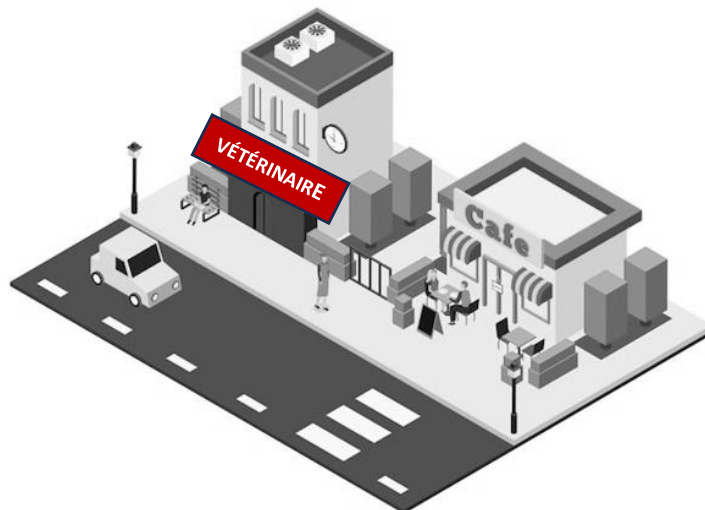
- Ameublement
- Boutique, livre et musique
- Clinique en soins spécialisés
- Concessionnaire automobile
- Cordonnerie
- Couturier
- Fleuriste
- Fromagerie
- Magasin chasse et pêche
- Microbrasserie
- Nettoyeur
- Restauration variée
- Vétérinaire
- Et autres

### Résidentielle

- Hébergement
- Logement social et familial abordable

### Industrielle

- Entreprises créatrices d'emplois de qualités
- Augmentation des principaux pôles d'activités : forestière, agricole et touristique
- Développer de nouveaux secteurs d'activités :
  - Alimentation
  - Technologies
  - Produits de consommation
  - Et autres





# IMMOBILIER

*Une ville en expansion!*  
*Un univers de possibilités!*

## Une ville en expansion

VALEUR DÉCLARÉE DES TRAVAUX	
2019	24 049 027 \$
2020	10 197 410 \$
*2021	21 380 440 \$
*2022	24 130 440 \$
2023	22 404 476 \$
2024	38 020 339 \$
TOTAL	140 182 132 \$

Dont (13 000 000) \$ du projet Villa Cartier (RPA et RI)

\* Post pandémie / les données 2021 et 2022 sont non comparables selon les économistes.

Ici on investit!

**140 182 132 \$** en 6 ans  
et **38 020 339 \$** en investissement en 2024

Prix médian de vente immobilière  
à Rivière-Rouge en 2024\* :



**285 000\$**

\* Pour un total de 46 ventes

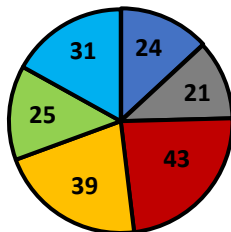
CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES  
ET LOGEMENTS CRÉÉS

	CONSTRUCTIONS	LOGEMENTS
2019	11	12
2024	33	37
Hausse de 300 %		

### ÉMISSION DE PERMIS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES

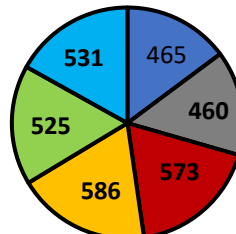
PERMIS DE LOTISSEMENT

**183 / 6 ans**



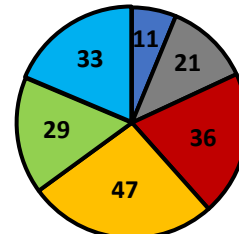
PERMIS GÉNÉRAUX

**3140 / 6 ans**



CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES

**177 / 6 ans**



2019 – 2020 – 2021 – 2022 – 2023 – 2024

La moyenne de permis délivrés par la Ville est de 523 permis par année pour les 6 dernières années (3 140 / 6 ans) ce qui occasionne de plus longs délais de traitement.

Nous avons également plusieurs projets de développement en discussion.

Cette augmentation démontre que Rivière-Rouge est **une Ville en expansion**, surtout par l'ajout de nouvelles constructions résidentielles ce qui nous ouvre **un univers de possibilités !**

## Vous avez un projet?

Selon le terrain sélectionné et/ou désiré :

# ATTENTION



1. Vérifiez si l'usage souhaité est autorisé
2. Consultez notre service pour valider ou connaître les autres options potentielles
3. Vous pouvez demander une analyse du projet préliminaire  
ou
4. Vous pouvez déposer votre projet pour l'obtention d'un permis ou l'acceptation de celui-ci, selon les caractéristiques du projet (mineur ou majeur). Divers documents sont requis et suggérés, selon le cas.



Pour plus d'informations, voir ANNEXE 1, page 25

**Annexe**

## Un univers de possibilités

### - **MINI-MAISONS**

Il est permis d'ériger une maison de petite taille de 35 mètres carrés et plus ayant une façade minimale de 6 mètres (20 pi) et une profondeur minimale de 4.88 mètres (16 pi), et ce, sur l'ensemble du territoire.



### - **PLUSIEURS TYPES DE FONDATIONS PERMIS**

Tout bâtiment principal et ses annexes à l'exception des maisons mobiles ou des maisons préfabriquées en démonstration (maisons modèles) doivent reposer sur des fondations. Les fondations peuvent être :

- De béton continu;
- Une dalle sur sol;
- Des pieux vissés ancrés à la structure du bâtiment;
- Des pilotis de béton coulés sur place qui reposent sur une semelle d'une dimension minimale de 25 po X 25 po X 10 po d'épaisseur avec armature métallique et ancrée à la structure du bâtiment.

## Un univers de possibilités (Suite)

### **MAISONS INTERGÉNÉRATIONNELLES (LOGEMENTS ACCESSOIRES 3 1/2)**

Il est permis, depuis déjà quelques années, d'ajouter un logement accessoire à une habitation unifamiliale, soit à l'intérieur de celle-ci, par un agrandissement, au-dessus d'un garage accessoire ou à l'intérieur d'un bâtiment accessoire. Il n'y a pas d'obligation de lien de parenté. Ça peut être pour les parents, les enfants ou simplement comme revenu locatif pour accéder à la propriété. Ceci est permis à l'ensemble du territoire.



Des possibilités de développement

### **PROJETS INTÉGRÉS (UNIFAMILIAL OU RÉCRÉOTOURISTIQUE)**

Un ensemble de plusieurs bâtiments principaux situés sur un même lot commun. Il se caractérise par un aménagement intégré et par l'utilisation en commun de certains espaces extérieurs, services, constructions ou équipements, tels les allées d'accès, les allées véhiculaires, les stationnements, les espaces récréatifs et les espaces verts. Les différentes constructions sont détenues par un même propriétaire ou louées à différents occupants ou détenues sous forme de copropriété divise au sens du Code civil du Québec.

### **POSSIBILITÉ DE TRAVAILLER À DOMICILE, DE LOUER DES CHAMBRES OU D'ÉTABLIR UN PAVILLON D'INVITÉS (USAGE ADDITIONNEL)**

Il est permis d'établir un bureau, un service personnel ou professionnel selon certaines conditions dans les habitations unifamiliales et bifamiliales ou même dans un bâtiment accessoire. En résumé :

- **Bureaux, services personnels et professionnels**, tels que : bureau de consultant, bureau de professionnel, photographe, salon de beauté et bronzage, traiteur et autres;
- **La location de chambres dans les habitations;**
- **Un gîte du passant;**
- **Un usage complémentaire artisanal léger**, tels que : Ébénisterie, ferronnerie, poterie, couture, cordonnerie, gravure, sculpture, chandelles, photo et autre;
- **Un usage complémentaire artisanal lourd**, tels que : atelier de plomberie, atelier de plâtrier, entrepreneur général en construction, atelier d'électricien, atelier de réparation mécanique (à l'exception des ateliers de réparation de machinerie ou de véhicule lourd), atelier de soudure et autre;
- **Camionneur, artisan et opérateur artisan;**
- **Pavillon d'invités** (une chambre supplémentaire pour la visite).

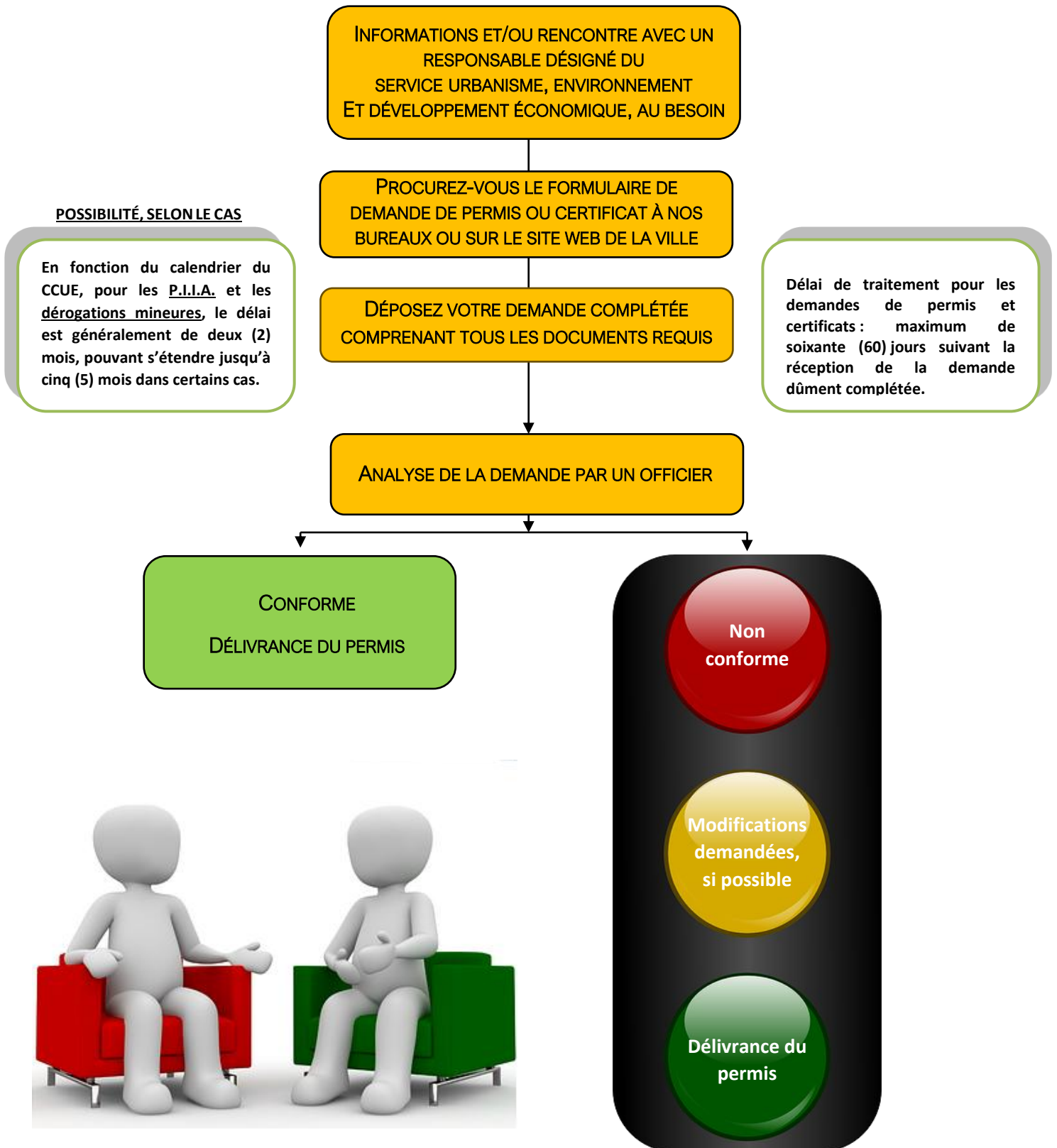
**Dans tous les cas, des conditions s'appliquent et un seul usage additionnel est autorisé par habitation.**



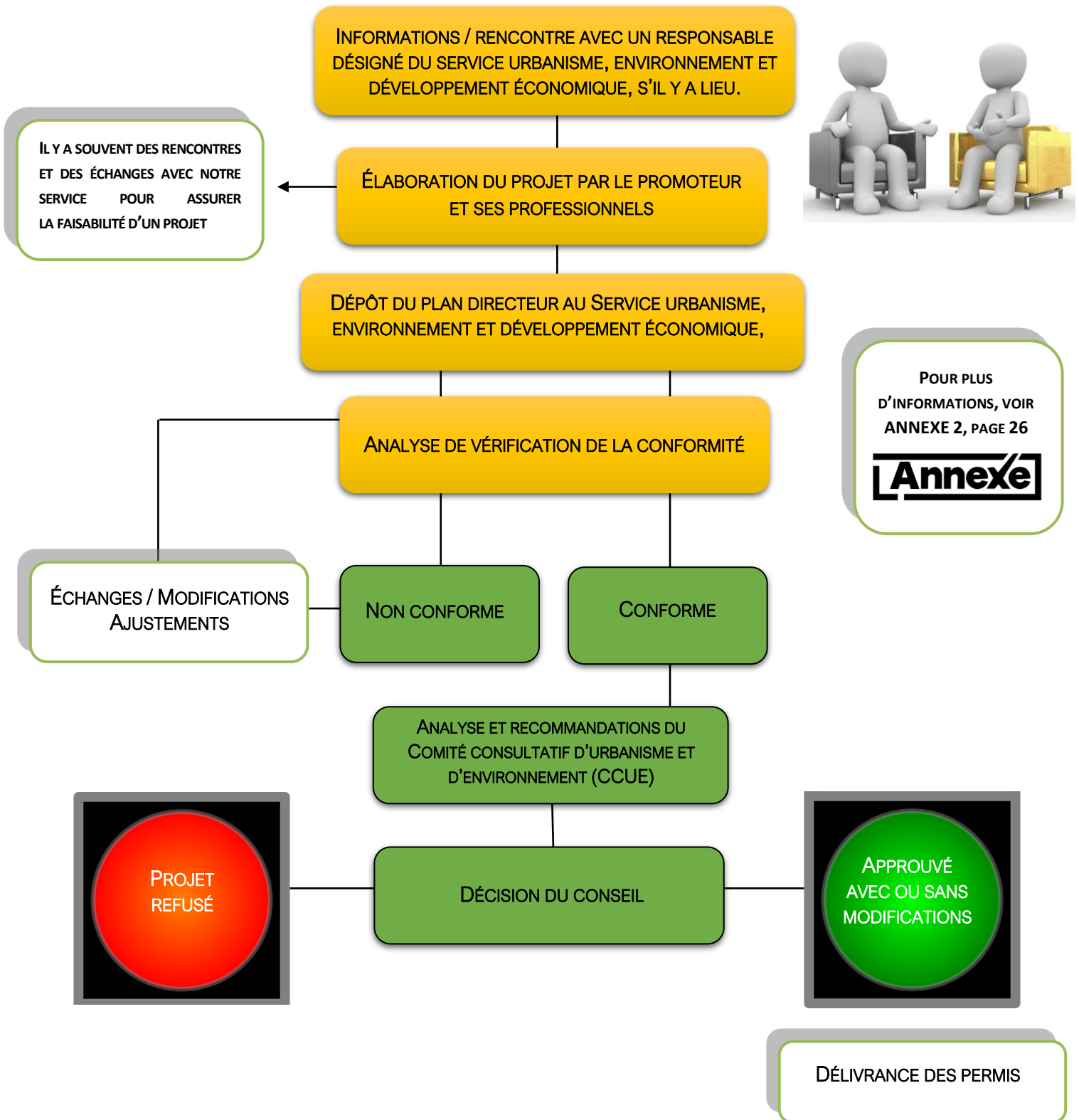
Vous trouverez un condensé normatif pouvant répondre à plusieurs de vos questions, sur le site Web de la Ville : [Usages additionnels<sup>2</sup>](http://www.riviere-rouge.ca/Usages-additionnels)

<sup>2</sup> [www.riviere-rouge.ca/ Citoyen et affaires / \(Permis et environnement\) Réglementation d'urbanisme / Condensés des normes générales / Usages additionnels](http://www.riviere-rouge.ca/Citoyen-et-affaires/(Permis-et-environnement)Réglementation-d'urbanisme/Condensés-des-normes-générales/Usages-additionnels)

## Cheminement d'un projet standard (MINEUR)



## Cheminement d'un gros projet de développement (MAJEUR)



## **Règlement concernant les ententes sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures (entente avec les promoteurs) (règlement 194, modifié par le 438)**

---



La Ville de Rivière-Rouge possède déjà un règlement mettant en place des règles avec les promoteurs pour la réalisation de développements résidentiels (plus de six (6) logements et plus de 6 lots) et commerciaux affectés par l'ajout d'une rue ou du réseau (aqueduc, égout).

Le règlement permet de préciser les ententes de réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que la prise en charge ou le coût relatifs à ces travaux municipaux.

Celui-ci précise les travaux assujettis, les normes techniques, le partage financier, les quotes-parts et modalités de financement, les plans et devis, l'entente en soi et d'autres précisions d'ordre juridique.

*Un nouveau règlement verra le jour en 2025 et sera quelque peu différent. Surveillez son adoption prochaine pour plus de détails.*

### **Programme d'habitation abordable Québec**

---

Ce programme appuie financièrement, en 2 volets, des projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Le premier volet n'est pas actif pour le moment (ménages à revenu faible ou modeste - aucun appel de projet en cours).

#### **Volet 2 – Projets pour personnes ayant des besoins particuliers en habitation**

- Le dépôt d'une demande d'aide financière peut se faire en tout temps.
- Les projets doivent inclure des logements destinés à des personnes qui ont des besoins particuliers en habitation, comme :
  - personnes ayant une incapacité physique ou une déficience intellectuelle
  - personnes vivant avec un trouble de santé mentale
  - personnes vivant avec un trouble envahissant du comportement
  - personnes victimes de violence
  - adultes ou mineur(e)s en difficulté
  - personnes réfugiées
  - personnes ayant un trouble lié à l'usage de substances
  - personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

Pour être admissible, le demandeur doit exercer des activités en lien avec l'immobilier et être soit un office d'habitation, un organisme sans but lucratif (OBNL), une coopérative ou une entreprise du secteur privé.

Le projet sélectionné peut obtenir une subvention de base et des subventions additionnelles selon les modalités et les disponibilités budgétaires. Le calcul de la subvention est disponible sur leur page internet, mais varie de 10% à 60% des dépenses admissibles. Pour toutes les particularités du fond, veuillez-vous référer au site Web du [Programme d'habitation abordable Québec](https://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme-dhabitation-abordable-quebec).<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> <https://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme-dhabitation-abordable-quebec>

## Incitatifs gouvernementaux

---



Des pouvoirs accrus pour répondre aux besoins et défis des communautés d'aujourd'hui et de demain. Plus de ressources de proximité directement à nos bureaux pour vous soutenir dans vos projets.

### ***En matière d'urbanisme***

Créer des milieux de vie conviviaux, durables et complets

- Élargissement des pouvoirs en matière de revitalisation = **possibilité d'un programme d'aide;**
  - Exemptions référendaires pour les projets de densification des milieux de vie = **possibilité de permettre du 3 logements dans le périmètre urbain, peu importe la zone avec une consultation et une résolution de la Ville;**
  - Et autres mesures.
- 

### ***En matière d'habitation***

Faciliter la réalisation de projets de logements

- Compétence générale en habitation;
- Aide aux logements sociaux, abordables, étudiants ou à l'hébergement transitoire = **possibilité d'accorder un programme d'aide;**
- Aide au logement locatif = **possibilité d'accorder un programme d'aide visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs.**
- Aide à l'accession à la propriété;
- Aide à l'acquisition de terrains de nouveaux résidents;
- Aide aux logements accessoires;
- Pouvoir temporaire de dérogation à la réglementation d'urbanisme;
- Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH);
- Et autres mesures.

Pour plus d'informations sur les mesures, visitez le site Web du [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales)<sup>4</sup>



---

<sup>4</sup> <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales>



# COMMERCE

*Une ville en expansion!  
Un univers de possibilités!*

## Ouverture d'un nouveau commerce

1. Valider si l'usage que vous désirez opérer est autorisé à l'endroit où se situe le local ou le bâtiment auprès du Service urbanisme, environnement et développement économique;
2. Vous devez déposer une demande :

- a. **Ouverture d'un nouveau commerce**
  - = Plan d'aménagement intérieur du local;
  - = Professionnels : architecte ou technologue, selon le cas;
  - = Valider si les services d'égout et/ou d'aqueduc sont offerts. Autrement, vous devez valider si l'installation septique est compatible avec le débit que l'usage commercial va engendrer (professionnels : technologue ou ingénieur);
  - = Validation des cases de stationnement exigée, selon l'usage.

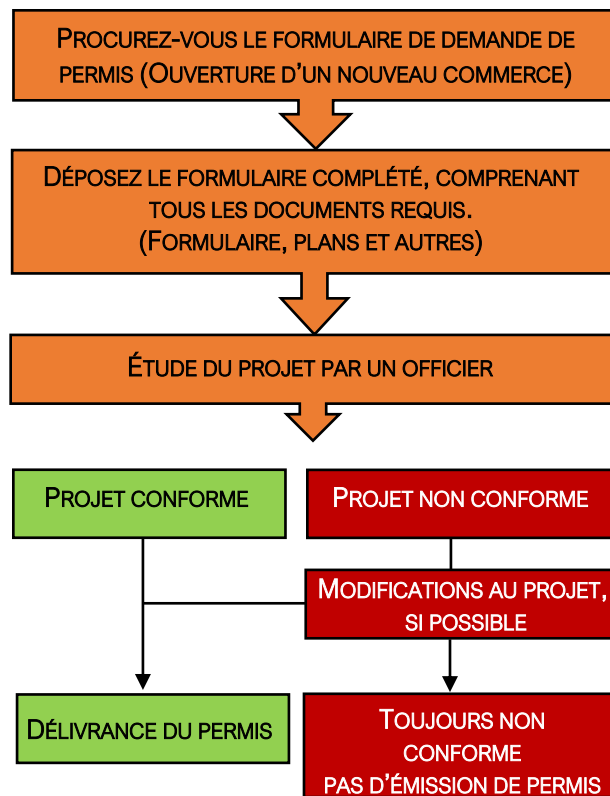
- b. **Certificat pour ajouter une enseigne**
  - = Esquisse de l'enseigne ou des enseignes projetées;
  - = Détails des matériaux, de la structure, de l'éclairage, etc.;

3. Après réception du permis d'ouverture du commerce et du permis d'enseigne, vous pouvez opérer et installer la ou les enseignes commerciales autorisées.

Pour plus d'informations, visitez le site Web de la Ville : [Ouverture d'un nouveau commerce, changement d'usage, enseigne et affichage](#)<sup>5</sup>

Pour faciliter votre démarche et afin d'éviter toute attente désagréable dans votre démarche, nous vous suggérons de télécharger, imprimer et remplir un de nos formulaires sur le site Web de la Ville : [riviere-rouge.ca / Citoyen et affaires / \(Permis et environnement\) Demande de permis en ligne](#)

**ATTENTION**, tout nouveau commerce doit être muni d'une enseigne et dans la portion centre-ville, une enseigne en projection, ou sur poteau, est exigée.



<sup>5</sup> [www.riviere-rouge.ca/ Citoyen et affaires / \(Permis et environnement\) Réglementation d'urbanisme / Dépliants informatifs / Ouverture d'un nouveau commerce \(Enseigne et affichage – Changement d'usage](#)

## Programme d'aide en revitalisation et à l'amélioration commerciale

Embellir l'image commerciale et bonifier l'offre commerciale



La Ville de Rivière-Rouge a mis en place un programme d'aide financière afin de revitaliser, conserver et stimuler les activités commerciales sur son territoire. Nous appuyons les initiatives des entreprises admissibles qui veulent améliorer l'image et l'offre commerciale :

### ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES ET DE L'IMAGE COMMERCIALE

- Réalisation des travaux d'amélioration parmi les suivants :
  - Aménager la vitrine;
  - Ajouter ou modifier une enseigne;
  - Réaménager l'espace intérieur;
  - Modifier la façade;
  - Ériger une terrasse extérieure.

Les travaux doivent nécessiter des ouvrages permanents ou saisonniers.

### RENFORCER L'ÉCONOMIE LOCALE

- a) Soutenir l'effort à l'aménagement physique pour la mise en valeur et la vente des produits locaux en aménageant une section pour la vente de produits locaux en complémentarité à votre commerce;
- b) Soutenir la diversité commerciale par l'établissement de nouvelles entreprises exerçant des activités commerciales qui offrent un produit ou un service manquant localement, exemple :



Toute demande en vertu du programme doit viser un immeuble situé sur la rue L'Annonciation, portion centre-ville (#1293 Sud à #1363 Nord) ou le boulevard Fernand-Lafontaine, portion noyau villageois (#1308 au #2169). Le programme est offert aux propriétaires ou aux locataires opérant une activité commerciale.

L'aide financière du présent programme est équivalente à 50 % du coût des travaux admissibles (sans les taxes) pour un maximum de 1 000 \$ par entreprise admissible.

Pour plus d'informations, visitez le site Web de la Ville : [Programme d'aide en revitalisation et à l'amélioration commerciale](#)<sup>6</sup>

<sup>6</sup> [www.riviere-rouge.ca/Citoyen et affaires / \(Investisseurs\) Programme et subventions / Programme d'aide en revitalisation et à l'amélioration commerciale](http://www.riviere-rouge.ca/Citoyen_et_affaires/(Investisseurs)Programme_et_subventions/Programme_d'aide_en_revitalisation_et_à_l'amélioration_commerciale)

## Programme pour la croissance du tourisme – Québec

---

Le *Programme pour la croissance du tourisme* prévoit un financement pour aider les petites et moyennes entreprises (PME), les organismes à but non lucratif (OBNL) et les communautés (incluant celles appartenant à des Autochtones) à bonifier l'offre de produits et d'expériences touristiques qui font du Canada une destination de choix en toutes saisons.

Les projets admissibles doivent apporter une valeur ajoutée aux activités existantes dans l'industrie du tourisme et mettre l'accent sur la croissance entrepreneuriale et économique.

Pour ce faire, la priorité est accordée aux projets qui :

- accroissent les retombées touristiques dans les collectivités en attirant les visiteurs davantage vers les régions;
- soutiennent l'industrie touristique autochtone;
- favorisent le développement d'une offre touristique durable;
- permettent de développer ou de bonifier les expériences de tourisme actif, etc.;
- permettent de prolonger la saison touristique.

Certains critères de priorisation additionnels sont en place pour aider à la décision du financement. Les contributions financières (remboursables ou non) sont normalement de plus de 60 000 \$ et peuvent aller jusqu'à 250 000 \$. Pour tous les détails, veuillez consulter le site Web de [Développement économique Canada](#).<sup>7</sup>

## Fonds régions et ruralité – Volet Commerces de proximité

---

Le volet *Commerce de proximité* vise à assurer l'accès à des commerces de proximité au sein des communautés afin de contribuer à leur vitalité.

Un commerce de proximité est une entreprise impliquée dans la vente de produits répondant aux besoins du quotidien d'une communauté. Elle est adaptée aux particularités du territoire et déterminante pour l'établissement durable des populations.

N'hésitez pas !  
Faites votre  
demande d'aide (\$)



Les entreprises à but lucratif et les entreprises d'économie sociale (ex. : coopératives, organismes à but non lucratif) peuvent présenter une demande dans le cadre de ce volet. Pour être admissible, le projet doit viser la mise en place, le maintien ou la bonification de l'offre d'un commerce de proximité permettant d'atteindre l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- Accès géographique à des aliments
- Approvisionnement en matériaux de construction, en biens de consommation courante

Pour connaître l'ensemble des modalités, veuillez consulter le [site Web du Fonds régions et ruralité - Volet Commerces de proximité](#)<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> <https://dec.canada.ca/fr/financement/programme-pour-la-croissance-du-tourisme-quebec/>

<sup>8</sup> <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/developpement/fonds-programmes/fonds-regions-ruralite/volet-commerces-proximite>

## **Appui au développement des secteurs stratégiques et des régions**

Le Programme d'appui aux projets de développement économique – Projets structurants d'organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions (PAPDE, volet 2) vise à soutenir la réalisation d'activités et de projets qui favorisent :

- le développement économique de secteurs stratégiques ou d'une région;
- la sensibilisation et l'accompagnement en ce qui a trait à la transformation numérique.

La clientèle admissible comprend, mais n'est pas exhaustive : les organismes à but non lucratif (OBNL); les entreprises; les villes, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC). L'aide financière prend la forme d'une subvention non remboursable jusqu'à 1 000 000 \$ (taux d'aide variant de 40% à 60% des dépenses).

Les projets admissibles prennent une ou plusieurs des formes suivantes :

- la réalisation d'études ou d'analyses;
- la réalisation d'activités de mobilisation ou d'activités visant le développement d'un secteur ou d'une région;
- la réalisation d'activités de promotion.

Certaines conditions s'appliquent pour les dépenses admissibles. Ces conditions ainsi que le formulaire à remplir et toutes autres informations pertinentes à ce sujet sont disponibles sur le [site Web](#)<sup>9</sup> du Gouvernement du Québec.



---

<sup>9</sup> <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-financiere/developpement-economique/projets/secteurs-strategiques-regions>

## Partenariats

### Desjardins Caisse de la Rouge

550, rue L'Annonciation Nord  
Rivière-Rouge QC J0T 1T0  
819 275-2472 ou 1 866 686-2282



Coopérative financière bien enracinée dans le milieu, la Caisse Desjardins de la Rouge compte 12 650 membres. Pour représenter les membres, 9 dirigeants élus participent au conseil d'administration de leur caisse. La Caisse Desjardins de la Rouge a pour mission de promouvoir la distinction coopérative ainsi que le développement social et économique auprès de la population de son territoire.

Elle se démarque par une prestation de services personnalisés, une écoute constante de ses membres et le professionnalisme de son personnel. Elle propose, en partenariat avec ses filiales, les meilleurs produits et services financiers de l'industrie.

**Appel de projets - Fonds d'aide au développement du milieu** du 1<sup>er</sup> au 31 octobre, pour les projets des organismes de leur territoire qui se dérouleront au courant de l'année suivante.

#### **Marche à suivre auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge :**

- Consultez leur politique d'investissement afin de vous assurer que votre projet respecte celle-ci : [politique-investissement \(desjardins.com\)](https://desjardins.com/politique-investissement);
- Remplir le formulaire de demande de partenariat via ce lien : [Caisse Desjardins de la Rouge, Rivière-Rouge | Desjardins.com – Engagement dans la communauté](https://desjardins.com/engagement);
- Si des informations supplémentaires sont requises, ils communiqueront avec vous afin de les obtenir pour compléter l'analyse de votre demande;
- L'analyse des projets sera effectuée dans un délai d'environ un (1) mois après l'appel de projets par le comité coopération de la Caisse;
- Un suivi sera effectué dans les semaines suivant l'analyse afin de vous faire part de la décision concernant votre projet et vous transmettre la convention de partenariat lorsque requis;
- Il est important de déposer votre demande au courant de l'appel de projets ayant lieu en octobre, cela leur permet de faciliter la gestion des ressources financières et humaines ainsi que la gestion des demandes.

Dans le cas d'un dépôt d'une demande hors délais, ils pourraient être contraints de refuser celle-ci.

*Nouveau programme de la fédération des caisses Desjardins du Québec  
dans le cadre d'une entente avec le MAMH pour contribuer à l'ajout  
de logements abordables / octobre 2024*

## Partenariats (suite)

---

### Maison de l'entrepreneur d'Antoine-Labelle

601, rue de la Madone  
Mont-Laurier QC J9L 1S8  
819-623-1540  
<https://maison-e.ca/>  
[info@maison-e.ca](mailto:info@maison-e.ca)



- Faciliter le parcours des entrepreneurs de la MRC d'Antoine-Labelle à tous les stades de leur évolution
- Augmenter l'efficacité, la complémentarité et la synergie entre les principaux acteurs économiques du territoire
- Mieux desservir les entrepreneurs de l'ensemble du territoire
- Développement local
- Créer de la richesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
- Être un guichet unique facilitant le parcours des entrepreneurs de la MRC d'Antoine-Labelle à tous les stades de leur évolution
- Soutenir les entreprises de la région par du financement et du service-conseil
- Identifier des subventions potentielles pour des projets d'affaires précis et accompagner l'entrepreneur dans la demande de cette dernière
- Favoriser le développement et la diversification de l'offre économique
- Augmenter l'efficacité, la complémentarité et la synergie entre les principaux acteurs économiques du territoire

---

### MRC d'Antoine Labelle

Édifice Émile-Lauzon  
425, rue du Pont  
Mont-Laurier Qc J9L 2R6  
819 623-3485  
<https://www.mrcal.ca>



Un des défis des MRC est de réunir à une même table les représentants des grandes et des petites municipalités, des milieux urbains et des milieux ruraux, afin de planifier l'aménagement du territoire, permettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance régionale et travailler en concertation à la mise en place de projets et dossiers en lien avec l'intérêt commun du territoire.

La MRC a compétence en matière d'aménagement du territoire et d'évaluation foncière. Elle est également délégataire de la gestion du programme d'aménagement durable des forêts pour la région des Laurentides.

En plus de maintenir ces services au sein de son organisation, la MRC d'Antoine-Labelle chapeaute de nombreux dossiers de développement territorial, tel que le déploiement d'Internet haute vitesse, les programmes d'amélioration de l'habitat, la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, la démarche d'attractivité et plusieurs autres.



# Annexe

## A<sup>1</sup>

### **DEMANDE D'ANALYSE / 50 \$ à 100 \$**

Complétez et déposez le formulaire d'analyse du dossier pour le projet (accompagné des documents ci-dessous). Les formulaires sont disponibles sur le site Web de la Ville : [Formulaire de demande \(Analyse de dossier\)](#)<sup>10</sup>:

1. Documents et/ou plans en lien avec la demande, si applicable ✓
2. Procuration, si applicable ✓
3. Paiement de la demande ✓



### **DEMANDE DE PERMIS / PROJET**

La demande de certificat d'autorisation relatif à un camping, pourvoirie, projet agrotouristique, hôtel, auberge, chalet locatif ou tout autre usage similaire doit contenir :

1. Les coordonnées complètes du requérant ou de sa raison sociale et, le cas échéant, une procuration du propriétaire de l'immeuble visé;
2. La description de l'immeuble où s'exercera l'usage, soit de façon non limitative : l'usage actuel, les bâtiments et constructions, les superficies occupées, la superficie du terrain, la ligne des hautes eaux, la rive, les zones à mouvement de sol, la zone inondable, l'aménagement du terrain, les espaces de stationnement, les distances avec les propriétés voisines, etc. Le tout doit être représenté sur un plan d'aménagement, préparé par un professionnel en la matière;
3. La description des activités et de l'usage souhaité, des bâtiments et constructions requis, des espaces de stationnement, de l'aménagement extérieur, des dispositifs d'affichage (sous forme de plan concept d'aménagement et de texte descriptif) préparé par un professionnel en la matière;
4. Une évaluation des impacts anticipés sur le milieu environnant et, le cas échéant, les mesures d'atténuation ou de cohabitation qui seront mises en place;
5. Une perspective visuelle (photomontage) des nouvelles constructions, le cas échéant;
6. La capacité actuelle et projetée du système de traitement et d'évacuation des eaux usées et de l'installation de prélèvement d'eau;
7. Toute autre information jugée nécessaire pour l'évaluation de la demande en regard des règlements d'urbanisme et des autres instances;
8. L'autorisation des ministères concernés, si applicable.

<sup>10</sup> [www.riviere-rouge.ca/Citoyen et affaires / \(Permis et environnement\) Demande de permis en ligne / Analyse de dossier](http://www.riviere-rouge.ca/Citoyen_et_affaires/(Permis_et_environnement)Demande_de_permis_en_ligne/Analyse_de_dossier)

# A<sup>2</sup>

## **CONTENU DU PLAN DIRECTEUR DE PROJET (MAJEUR)**

Pour + de 5 lots ou faisant l'objet d'une déclaration de copropriété de type vertical ou horizontal ou la création d'une nouvelle rue = dépôt d'un plan directeur.

### **IL DOIT CONTENIR :**

1. Les documents exigés au Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
2. Une présentation des promoteurs qui inclut leurs mandats et leurs objectifs spécifiques;
3. Une description détaillée du milieu naturel avoisinant (végétation, type de sol, milieu hydrique, topographie);
4. Une description détaillée des principales caractéristiques du projet (le zonage projeté, le tracé des voies de circulation projetées, la localisation des usages projetés, les marges réglementaires, etc.);
5. L'emplacement, la superficie et les dimensions approximatives des terrains du projet de lotissement devant être cédés gratuitement pour fins de parc et de terrain de jeux;
6. Un tableau donnant la superficie de terrain affectée à chaque usage et leur rapport avec la superficie totale du terrain;
7. Un plan localisant le projet au niveau régional;
8. L'échéancier ainsi que les investissements prévus pour les différentes phases des travaux prévus;
9. Tout autre renseignement utile concernant la réalisation du projet, ses retombées économiques sur la Ville et les coûts approximatifs que cette dernière doit envisager en rapport avec la mise en œuvre du plan-projet;
10. Un plan d'ensemble indiquant les servitudes, les structures et services publics existants et projetés ainsi que les phases de développement du projet;
11. La localisation des lacs, des cours d'eau, la ligne des hautes eaux, les marécages, les milieux humides, la délimitation de la zone à mouvement de sol et/ou de la zone inondable et/ou de la bande riveraine, s'il y a lieu (selon un rayon de 30 m de l'entrée et de la zone de construction).



Lorsque la demande de projet d'une opération cadastrale est jugée conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville, le fonctionnaire désigné transmet la demande pour analyse au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE).

Le comité évalue la demande et peut, dans l'exercice de ses fonctions, demander au requérant des informations additionnelles afin de compléter son étude. Suite à l'étude de la demande, le comité transmet ses recommandations au conseil; son approbation, son rejet ou des demandes de modifications. Suite aux recommandations du comité, le conseil, par résolution, approuve les plans, les désapprouve avec motivation ou approuve avec conditions. Le requérant peut alors présenter une demande modifiée au fonctionnaire désigné.



Le conseil peut exiger comme conditions d'approbation d'une opération cadastrale :

- a. Des modifications au plan soumis;
- b. Des garanties financières qu'il déterminera.

Toute modification aux plans et documents autres que celles demandées après approbation du conseil nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

## A<sup>2</sup>

---

Dans tous les cas, chaque projet de développement doit comprendre:

- Un plan directeur du projet;
- Un plan d'aménagement préparé par un professionnel;
- La capacité actuelle et projetée du système de traitement et d'évacuation des eaux usées et de l'installation de prélèvement d'eau;
- L'autorisation des ministères concernés, si applicable;
- Toute autre information jugée nécessaire pour l'évaluation de la demande en regard des règlements d'urbanisme peut être demandée;
- Le paiement de la demande (nouveau projet) 200 \$ - (si ajout à un établissement existant 100 \$);
- Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire.

D'autres permis devront être obtenus dans le cadre de la réalisation du projet.

Le processus d'examen comprendra notamment une évaluation approfondie des impacts du projet sur l'environnement, sur le réseau routier, ainsi que sur les mesures proposées pour faire face à ces enjeux.

Compte tenu de l'encadrement réglementaire et légal entourant ce type de projet, différents ministères sont impliqués dans ce processus afin qu'il soit réalisé en conformité avec la loi et selon les meilleures pratiques.

Il appartient au promoteur de démontrer les bénéfices potentiels de son projet.



*Votre projet, notre mission!*

*Chaque projet a une histoire.  
Laissez-nous vous aider à écrire la vôtre!*



---

***Service urbanisme, environnement  
et développement économique***

25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge QC J0T 1T0  
Téléphone : 819 275-2929 poste 421  
Courriel : [urbanisme@riviere-rouge.ca](mailto:urbanisme@riviere-rouge.ca)  
Site Web : [riviere-rouge.ca](http://riviere-rouge.ca)